

SEANCE DU 31 mars 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	DEBAILLEUL Delphine	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle	VIEIRA Christophe
IMMER Alain	REUTER Olivier	WALLERICH Alain
SMEC Jean		

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

VALANCE Bénédicte - donnant procuration à M. IMMER Alain
GUINDT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme
PEREIRA Julien

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte. Monsieur SIVEC Jean rejoint le Conseil à 20h08 et participe à compter du point 5 « Vote du Budget ».

Objet : 2023 - 715 Autorisation de signature d'un devis pour la correction d'erreurs sur le Géoportail du PLU

**Considérant** que nous avons constaté deux erreurs de report du PLU sur le Géoportail et de la nécessité de faire corriger ces anomalies pour rendre le Géoportail conforme au PLU ;

**Considérant** que la société que la société Greenberry à l'origine de cette anomalie n'est plus joignable ;

**Considérant** que la Sarl NEGE de Nancy, qui a intervenu pour la dernière modification du PLU a proposé un devis du 31 mars 2023 N° D-2023-012 d'un montant de **336,00€ TTC** (280,00€ HT) pour les corrections ;

Monsieur le Maire précise

- qu'il attendra préalablement une réponse de la Communauté de Communes sur la possibilité de réaliser cette correction « mineure »,
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix avec 2 abstentions :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la Sarl NEGE de Nancy, du 31 mars 2023 N° D-2023-012 d'un montant de **336,00€ TTC** (280,00€ HT).

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 8 avril 2023

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 08/04/2023  
Le Maire,


